

Divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **68 (1917)**

Heft 2

PDF erstellt am: **03.10.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vaud. Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de décret relatif à la création d'une caisse forestière de réserve pour les forêts cantonales. La question est presque partout à l'ordre du jour dans nos cantons. Le moment ne saurait être plus favorable pour réaliser cette utile institution. Dans le canton de Vaud sa création serait maintenant tout particulièrement facile à obtenir: La hausse sur le prix des bois y est spécialement remarquable et, d'autre part, l'exercice forestier 1915/16 compte à son actif de gros bonis provenant de chablis renversés par des coups de vent, soit de circonstances exceptionnelles. Le Grand Conseil saura sans doute profiter de circonstances aussi opportunes pour mettre sur pied un nouvel organisme qui a brillamment fait ses preuves ailleurs et dont ceux qui dans le canton sont à même d'en juger ont souvent déploré l'absence.

Nous apprenons de bonne source qu'une grande commune forestière du canton va très prochainement confier à un technicien forestier la gérance de son important domaine forestier. Voilà une bonne nouvelle au sujet de laquelle le Journal reviendra quand la question sera complètement mise au point.

— La Société vaudoise des sciences naturelles vient d'appeler à sa présidence pour 1917 M. M. *Moreillon*, inspecteur forestier d'arrondissement à Montcherand sur Orbe. Tous nos compliments pour cette distinction qui ne surprendra pas ceux qui savent combien M. Moreillon est resté actif dans le domaine de la botanique systématique.. Voilà longtemps qu'un forestier n'avait plus eu l'honneur de présider la savante assemblée des naturalistes vaudois; l'inspecteur des forêts A. Davall fut, sauf erreur, le dernier.

Nous enregistrons avec plaisir ce fait d'un praticien qui a su conserver le contact si bienfaisant avec les hommes de science et auquel ces derniers manifestent leur reconnaissance en le mettant à la tête de leur corporation. Les hommes des bois ne peuvent que s'en sentir flattés.

DIVERS.

Protection de la Nature. M. le Dr *Paul Sarasin*, le savant bâlois qui préside aux destinées de la Ligue suisse pour la protection de la nature a célébré en décembre dernier le 60^e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, l'université de Lausanne lui a décerné le grade de docteur „*honoris causa*“; les comités et commissions qui dirigent en Suisse le mouvement de protection de la nature lui ont remis une adresse de remerciement due au pinceau d'un artiste de grand talent.

Les forestiers joignent de grand cœur l'expression de leur sentiment de reconnaissance à l'adresse de l'homme éminent qui voue toute son activité à la sauvegarde de notre patrimoine de richesses naturelles. Nul mieux qu'eux n'apprécie l'utilité et la beauté du devoir patriotique aussi noblement compris.